



Mariage d'une française avec un algérien

Par **Bourle**, le **01/10/2008** à **06:43**

Bonjour, mon copain est Algérien, il vit à Alger et moi je suis Française je vis en France seulement on aimerait se marier pour qu'il puisse venir vivre ici avec moi, comment doit on procéder s'il vous plait ?

Merci

Nadège

Par **citoyenalpha**, le **01/10/2008** à **20:53**

Bonjour

[fluo]première solution le mariage en France :[/fluo]

il faudra à votre compagnon obtenir un visa court séjour.

Son attribution est très difficile (voir impossible) sans lien familiale existant et une bonne situation professionnelle.

Si tel est le cas vous pourrez procéder au mariage devant le maire de votre domicile dans les mêmes conditions qu'entre français. Attention pensez que le visa court séjour a durée de 3 mois.

[fluo]deuxième solution le mariage en Algérie :[/fluo]

Double formalité administrative : l'une devant les autorités locales (qui célèbreront le mariage) l'autre devant les autorités consulaires.

Vous devrez faire une demande de certificat de capacité à mariage auprès du consulat de France (dossier à remplir par les deux époux, publication des bans auprès de votre mairie et du consulat)

Vosus serez certainement convoqué pour un entretien afin de vérifier la réalité de vos liens. Plusieurs questions vous seront posées : rencontre? durée de la relation? comment vous vous contactez? adresse? famille de chacun? comment vivez vous votre relation? ...

Si vous vivez une relation sincère les questions vous sembleront simples. Pas besoin de mentir. On peut ne pas connaître le numéro de téléphone par coeur par exemple. (numéro préenregistré par exemple)

Une fois le certificat de capacité à mariage obtenu vous pourrez vous marier auprès des autorités algériennes.

Une fois le mariage célébré il vous faudra demander la transcription de l'acte de mariage. Une fois la transcription obtenue et donc le livret de famille votre conjoint pourra demander un visa court séjour auprès du consulat.

Une fois le visa obtenu votre mari pourra se rendre en France et demander une carte temporaire mention vie privée vie familiale.

Alors j'imagine que vous vous dites : quel parcours pour se marier !!!

Mais un petit conseil : suivez bien toutes ces démarches administratives car l'Administration n'apprécie guère que l'on ne respecte pas la loi en vigueur.

Les temps d'obtention de la transcription du mariage et de l'obtention du visa en cas de non observation des règles seront considérablement rallongés.

Restant à votre disposition.